COMITÉ TECHNIQUE

Collectivité :

INSTAURATION DU COMPTE ÉPARGNE TEMPS (CET)

Références :

• Décret n°2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne-temps de la F.P.T.

• Décret n°2010-531 du 20 mai 2010 modifiant certaines dispositions relatives au compte épargne-temps dans la fonction publique territoriale

• Circulaire du 31 mai 2010

Principe :

Le compte épargne-temps permet, à la demande des agents titulaires et non titulaires, à temps complet ou non complet, employés de manière continue depuis au moins une année dans la collectivité, d'accumuler des droits à congés rémunérés (congés annuels, ARTT, repos compensateurs).

COLLECTIVITÉ : ……

Nombre d'habitants ……Nombre d'agents titulaires……. Nombre d'agents Contractuels……

Personne en charge du dossier :

NOM – Prénoms : ……

Fonction : ……

Numéro de téléphone : ……

- **Y a-t-il eu une concertation préalable avec le personnel ?**

☐ Oui ☐ Non

Si oui, à préciser (forme, date…) : ……

……

……

- **Modalités d'alimentation du compte épargne-temps envisagées par l'organe délibérant :**
Nature des congés reportés :

☐ Congés annuels

☐ RTT

☐ Repos compensateurs

- **Date limite d'alimentation du compte épargne-temps** (ex 31 janvier N+1) : ……..……

- **Date d'information des agents sur la situation de leur compte épargne-temps** (ex 28 février N+1) :
…….

- **Modalités d'utilisation du compte épargne-temps envisagées par l'organe délibérant :**

Délai de réponse de l'employeur :…….

Sous forme de congés ☐

Indemnisation ☐

Pris en compte au sein du régime de la RAFP ☐

En cas de mutation ou de détachement, envisagez-vous de prendre une convention-type, organisant la compensation financière avec l'ancien ou le nouvel employeur (par délibération) ?

☐ Oui, laquelle : ……..……..……

☐ Non ……..

Date d'entrée en vigueur (après avis du Comité Technique) : …….....

ÉLÈMENTS D'INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

…… ……

…… ……

…… ……

…… ……

…… ……

INSTAURATION DU COMPTE ÉPARGNE-TEMPS (CET)

DATE D'EFFET :

Visa de l'Autorité Territoriale :

Fait à :

Le : ……/……./……..

Signature

PIÈCES À FOURNIR

☐ **Projet de règlement du Compte Epargne Temps**

☐ **Projet de délibération**

À DEFAUT DE TRANSMISSION DE L'ENSEMBLE DES PIÈCES OU EN CAS D'ENVOI DES ÉLÈMENTS APRÉS LA DATE LIMITE, LE DOSSIER NE POURRA ÊTRE PRÉSENTÉ EN SÉANCE

CADRE RÉSERVÉ AU CENTRE DE GESTION

Avis du Comité Technique– SÉANCE DU ……/……./……

☐ AVIS FAVORABLE

☐ AVIS DÉFAVORABLE